MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

MARCHE SRH-2026-017

MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
commun aux deux lots

Formations relatives à la sécurité et à la qualité sanitaire de l'alimentation à destination des agents du Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA)

1. Contexte général du marché

1.1 Présentation du Ministère chargé de l'agriculture

Le ministère chargé de l'agriculture dénommé ci-après par « le ministère », accomplit de nombreuses missions concernant principalement :

1. La définition et la mise en œuvre de la politique en matière de santé des plantes et des animaux et de la promotion de la qualité des produits agricoles et alimentaires ;
2. La définition et la mise en œuvre de la politique sociale en ce qui concerne les exploitants et salariés agricoles ;
3. La participation à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur du monde rural pour ce qui concerne le monde agricole ;
4. La définition et la mise en œuvre de la politique dans le domaine des industries agroalimentaires ; à ce titre, il est associé à la politique de la pêche et de l'aquaculture ;
5. La définition et la mise en œuvre, avec le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre du travail, de la santé, des solidarités et des

familles, relatives au contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires ;
6. La participation aux négociations européennes et internationales.

La Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) est chargée de garantir la santé des consommateurs, la santé et le bien-être des animaux, la santé des végétaux y compris la forêt et la protection de l'environnement en s'assurant des conditions sanitaires dans lesquelles les produits animaux et végétaux sont mis sur le marché et en assurant la surveillance des élevages et des cultures.

A ces missions s'ajoutent :

- la coordination de la politique publique de l'alimentation avec le 4ème Programme national interministériel pour l'alimentation (PNA) qui lui est dévolu ;
- les plans en appui aux politiques publiques qui ont pour but de modifier les pratiques des professionnels, en faveur de la protection de la santé et de l'environnement, et en particulier, les programmes de maîtrise des intrants en agriculture. Il s'agit des plans ECOPHYTO 2+, ECOANTIBIO 3, du plan de sortie du glyphosate, du 4me programme national pour l'alimentation, de la stratégie pour le bien-être des animaux et du plan « semences et plants pour une agriculture durable ».

Toutes les missions de la DGAL s'effectuent dans le cadre d'une approche globale qui nécessite d'anticiper les risques, de les évaluer et de prévoir leur évolution. C'est pourquoi les dispositifs de surveillance pilotés par la DGAL et permettant d'agir à titre préventif sont particulièrement utiles.

Assurer la sécurité sanitaire des aliments requiert d'adapter en permanence l'organisation des dispositifs en place et leurs fonctionnements, aux niveaux national, européen et international. Cela nécessite de fréquentes concertations avec les autres administrations qui y concourent.

Au niveau national, la DGAL élabore le dispositif juridique correspondant à ses missions. Elle s'appuie sur les services déconcentrés du Ministère chargé de l'agriculture et des directions départementales interministérielles pour en contrôler l'application. Elle s'appuie aussi sur des structures délégataires pour la réalisation de certains contrôles.

Au niveau international, la DGAL assure la promotion des modèles alimentaire, sanitaire et phytosanitaire français. Elle négocie, avec les pays-tiers, les conditions sanitaires et phytosanitaires pour l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires français.

Sur le plan organisationnel, la DGAL comprend deux services qui pilotent les fonctions techniques :

a) **Le service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international (SPPSI),** qui assure la cohérence des actions sanitaires transversales nationales, européennes et internationales de la direction générale selon une approche globale de la santé humaine, animale, végétale et environnementale. Il est chargé de la gestion du programme budgétaire 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » et du pilotage des systèmes d'information. Il élabore les politiques en faveur de la transition agrobiologique des systèmes de production de l'alimentation et veille à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
b) **Le service des actions sanitaires (SAS)** qui élabore, veille à la mise en œuvre et évalue les politiques de défense contre les dangers sanitaires selon une approche intégrée tout au long de la chaîne alimentaire, de la production primaire à la remise au consommateur dans les domaines animal, végétal et alimentaire.

D'autres missions transversales sont également assurées par la DGAL et concernent :

- la gestion de l'ensemble des urgences sanitaires à l'import/export (foyers de maladies, non-conformités sur des denrées alimentaires d'origine animale, alimentation animale) ;
- la lutte, grâce à la Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires (BNEVP), contre la fraude organisée ;
- l'optimisation de la performance du budget confié aux services déconcentrés, car la DGAL pilote le programme budgétaire 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » qui centralise les moyens alloués aux activités sanitaires et phytosanitaires dans les régions et départements.

1.2 Organisation de la formation continue au ministère

L'offre de formation est organisée à trois niveaux : local, régional, national. Le présent appel d'offre se situe au niveau national.

Le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC), au sein du service des ressources humaines (SRH) du Secrétariat Général (SG), en lien avec le **bureau du pilotage des emplois du programme « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation »** (BPE) de la Direction Générale de l'Alimentation, définit la politique ministérielle de formation continue des personnels sur les thématiques sanitaires et vétérinaires.

A ce titre, le BFCDC élabore les différents dispositifs nationaux (note d'orientation triennale pour la formation continue des personnels publiée au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation, note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-594 du 27/07/2021).

2. Objet du marché

L'objet de ce marché porte sur :
- d'une part, l'organisation d'actions de formation, selon différentes modalités et techniques pédagogiques, en présentiel et/ou en distanciel synchrone (ex: classe virtuelle) et/ou asynchrone (ex : e-formation)
- et d'autre part la mise en place de parcours de formation liés à la sécurité et à la qualité sanitaire de l'alimentation.

Ces actions de formation, qui constituent des outils d'accompagnement essentiels pour l'actualisation, la consolidation et la pérennisation des compétences, sont nécessaires au ministère pour la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques dont il a la charge.

3. Publics concerné par les formations

Tous les agents, titulaires et contractuels en fonction dans les services du ministère (administration centrale, services à compétence nationale (SIVEP), services déconcentrés et établissements d'enseignement agricole), y compris les agents d'autres ministères dans les DDT et les DD(ETS)PP exerçant des missions pour le compte du ministère ont accès à l'offre de formation objet du présent marché.

4. Structure du marché

Le marché est constitué de deux lots distincts en lien direct avec les orientations de la politique ministérielle de formation continue citée à l'article 1.

A titre indicatif, le marché est estimé à environ 195 000 euros TTC / an réparti comme suit :

Lot 1 : 200 000 € TTC / an ;
Lot 2 : 40 000 € TTC / an.

Les bons de commande sont émis pour une action de formation ou un groupe d'actions de formation, réparties sur un ou plusieurs thèmes suscités, au regard des regroupements possibles.
Ces bons de commande sont émis jusqu'au dernier jour de validité du marché et peuvent s'exécuter jusqu'à trois mois après la fin du marché.

Sur demande du ministère, le titulaire peut être amené à assurer plusieurs sessions, pour une même action de formation, la même année via un ou plusieurs bons de commande.

Les actions de formation peuvent se dérouler sur différents sites proposés par le titulaire du marché et sans entraîner de coût supplémentaire.

Pour les deux lots, le titulaire peut proposer des évolutions (modifications réglementaires, ajustement du contenu) concernant l'organisation des actions de formation dont il estimera alors la durée spécifique, la modalité de formation utilisée (ex: présentiel présentiel/distanciel/hybride), dans son offre pour chaque thèmatique ainsi que la création de modules selon actualité sanitaire.

Définition des deux lots portant sur la sécurité et la qualité sanitaire de l'alimentation à travers deux dispositifs complémentaires, pris en charge par des programmes budgétaires différents :

- Lot n°1 – formations proposées dans le cadre du Programme National de Formation du ministère (PNF), ou hors PNF sur demande de la DGAL Programme 215.

Le titulaire réalisera les actions de formation décrites infra et portant sur les sept thématiques identifiées dans le présent lot. Au surplus, des prestations de formations complémentaires pourront être commandées dès lors qu'elles correspondent à un besoin nouveau défini par le Ministère chargé de l'agriculture dans le cadre de l'évolution du PNF et s'imputeront sur le programme 215. Le titulaire du présent lot proposera des actions de formation pour répondre aux besoins exprimés par le Ministère chargé de l'agriculture.

1ère thématique *: La prévention des risques pour l'homme liés à son alimentation :*

- *la prévention et la gestion des risques liés aux denrées alimentaires (risques microbiologiques, risques chimiques ou physiques) ;*
- *l'hygiène des productions primaires animales ;*
- *l'hygiène aux stades de la transformation et de la distribution des denrées animales et d'origine animale jusqu'à l'assiette du consommateur ;*
- *la surveillance des contaminations des denrées animales ou d'origine animale.*

Typologie des formations :

- *1-1 Technologie et contrôle sanitaire des produits de salaisons sèches.*

Durée estimée : 4 jours

Objectif : acquérir les connaissances technologiques permettant de réaliser le contrôle officiel des plans HACCP mis en place par les professionnels dans le cadre de la fabrication de salaisons sèches (produits à base de viande salés, étuvés, séchés, etc.).

- *1-2 Conserves de denrées alimentaires (technologie et contrôle sanitaire)*

Durée estimée : 3,5 jours

Objectif : acquérir les connaissances technologiques permettant de réaliser le contrôle officiel des plans HACCP mis en place par les professionnels pour la fabrication de produits à base de viande soumis à cuisson, pasteurisation ou appertisation.

- *1-3 Anomalies des viandes en filière volaille à l'abattoir.*

Durée estimée : 2 jours

Objectif : savoir détecter les anomalies des carcasses de volailles maigres à l'abattoir et engager la conduite à tenir relevant de l'action en santé publique.

- *1-4 Contrôle officiel en abattoirs de volailles et lagomorphes*

Durée estimée : 4 jours

Objectif : être capable de conduire l'inspection d'un abattoir de volailles, notamment l'inspection du plan de maîtrise sanitaire et l'évaluation des personnels.

- *1-5 Contamination chimique des aliments : gestion des non-conformités et pollutions*

Durée estimée : 3, 5 jours

Objectif : Développer une culture du risque chimique dans les aliments, connaître les principes fondamentaux de la gestion du risque chimique par le MASA et de la réglementation applicable en la matière, connaître les réflexes utiles en cas de non-conformité.

- *1-6 Nouveaux domaines sectoriels (produits issus du blé, substituts de produit carnés, contaminants et DVOV (denrées végétales), compléments alimentaires, novel food) pour chefs de service*

Durée estimée : 3 jours

Objectif : Etre en capacité pour les chefs de service d'accompagner leurs agents afin d'approfondir leurs connaissances et être en capacité de monter en compétence afin qu'ils soient en mesure de réaliser une programmation en fonction du risque et de réaliser un visa efficace des suites données aux constats de manquements et infractions. (Connaissance et prise en compte de l'IT Suites à donner aux contrôles en cas de constat de non-conformités en matière vétérinaire et phytosanitaire et pour les suites pénales : les NATINF pour chaque infraction (a minima pour les infractions délictuelles).

Connaître les habilitations des agents en matière de contrôle DVOV

- *1-7 Identification des dangers dans divers procédés de fabrication de denrées végétales*

Durée estimée : 3 jours
Objectifs : Connaître différents procédés de transformation des végétaux et identifier les dangers permettant de conduire un contrôle efficient.
Acquérir des connaissances techniques et des compétences opérationnelles. Être capable d'évaluer la pertinence du PMS et notamment les points de vigilance dans la mise en oeuvre par le professionnel de l'HACCP des procédés de fabrication.
Posséder les réflexes sur des points de vigilance incontournables selon le végétal, le produit fini et le process mis en oeuvre
Pouvoir évaluer les procédures de surveillance mises en oeuvre par le professionnel
Être capable d'assurer un contrôle efficient
-1-8 Contrôle des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires mises sur le marché
Durée estimée : 1,5 jours
Objectifs : Apporter aux agents les éléments permettant de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit leur action et ainsi mettre en œuvre des suites adaptées en matière de résidus de pesticides dans l'alimentation.
1-9 Réutilisation des eaux en IAA(Industries Agroalimentaires)
Durée estimée : 1,5 jours
Objectifs : Comprendre l'importance de la réutilisation de l'eau, identifier les enjeux et bénéfices pour l'industrie agroalimentaire. Connaître les principales réglementations et leurs applications. Différencier les types d'eau réutilisées, les sources et leurs usages possibles. Appliquer les bonnes pratiques. Mettre en œuvre des mesures de sécurité et qualité. Évaluer et gérer les risques. Assurer le contrôle sanitaire et la conformité réglementaire. Être capable d'instruire un dossier PMS.

***2ème thématique** : La prévention des risques pour l'homme liés aux animaux (domestiques ou sauvages) ou aux pratiques agricoles dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle :*

- *la lutte contre les salmonelles en élevage ;*
- *la gestion de l'alimentation animale et des sous-produits, la surveillance de la bonne utilisation des substances administrées à l'animal (pharmacie vétérinaire) ;*
- *le contrôle de la gestion des intrants et des contaminants en production primaire végétale*
- *l'intégration de l'ensemble des risques biologiques, en particulier des zoonoses, chimiques ou physiques.*

Typologie des formations :

- *2-1 Production primaire végétale : les outils pour analyser les risques sanitaires en inspection.*

Durée estimée : 4 jours
Objectif : savoir évaluer la pertinence des choix d'un producteur de fruits et légumes en matière d'analyse des dangers sanitaires sur les fruits et légumes frais et de mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles et d'hygiène lui permettant de mettre sur le marché des denrées alimentaires saines.

- *2-2 Alimentation animale – réglementation : formation DGAL.*

Durée estimée : 4 jours
Objectif : connaître la réglementation en vigueur en matière d'alimentation animale et les pratiques de contrôle de la DGAL

- *2-3 Alimentation animale : tests d'homogénéité et de transferts inter-lots.*

Durée estimée : 1,5 jours
Objectif : à compléter.

- *2-4 Les sous-produits animaux et produits dérivés en alimentation animale Initiation.*

Durée estimée :4 jours
Objectif : connaître les sous-produits animaux valorisables en alimentation animale, les interdictions et restrictions qui se rattachent à ces usages.

- *2-5 Les sous-produits animaux et produits dérivés en alimentation animale .*

Durée estimée :4 jours
Objectif : connaître les sous-produits animaux valorisables en alimentation animale, les interdictions et restrictions qui se rattachent à ces usages.

Alimentation pour animaux : inspection hygiène des établissements.
Durée estimée :4 jours
Objectif : être capable de mener une inspection hygiène dans les établissements fabriquant des aliments pour animaux et de délivrer un agrément.

- *2-6 Alimentation pour animaux : inspection hygiène des établissements.*

Durée estimée : 4 jours
Objectif : être capable de mener une inspection hygiène dans les établissements fabriquant des aliments pour animaux et de délivrer un agrément.

- *2-7 les insectes : élevage et usage*

Durée estimée :2 jours
Objectif : connaître les différentes réglementations applicables à la détention et l'utilisation des insectes, que ce soit dans le chaîne alimentaire ou pour des usages autres.

- *2-8 Aliments médicamenteux - inspection de la pharmacie vétérinaire*

Durée estimée :3 jours
Objectif : approfondir les connaissances nécessaires pour réaliser les inspections des établissements fabricant et distribuant des aliments médicamenteux.

- *2-9 Formation obligatoire pour les inspecteurs dans le domaine de la pharmacie vétérinaire.*

Durée estimée : 4 jours
Objectif : disposer des connaissances et connaître les outils indispensables pour réaliser des inspections en pharmacie vétérinaire relevant du domaine de compétence de la DGAL.

- *2-10 Maîtrise du risque salmonelles dans la filière avicole.*

Durée estimée : 4 jours
Objectifs : améliorer l'efficacité de la gestion du risque salmonelle dans la filière avicole, à l'échelle de la filière et à l'échelle de l'exploitation.

- *2-11 Échanges de pratiques et perfectionnement sur la maîtrise du risque salmonelles dans la filière avicole.*

Durée estimée : 2 jours
Objectifs : améliorer l'efficacité de la gestion du risque salmonelle dans la filière avicole, à travers les méthodes d'inspection dans les différents sous-domaines, la préparation et la conduite des contrôles.

- *2-12 Sous-produits animaux : évaluation d'un PMS (aspect HACCP).*

Durée estimée : 3 jours
Objectifs : connaître les méthodes d'inspection en matière d'évaluation d'un plan de maîtrise sanitaire en particulier sur les aspects HACCP.

- *2-13 Sous-produits animaux : évaluation d'un PMS (aspect HACCP) d'établissement de méthanisation : perfectionnement*

Durée estimée : 2 jours
Objectifs : approfondir la méthode d'inspection d'un plan de maîtrise sanitaire en particulier concernant certains points de méthodes basées sur les principes du HACCP.

- *2-14 Sous-produits animaux : inspection en atelier de conversion en biogaz ou compost.*

Durée estimée : 3,5 jours
Objectifs : être capable de mener une inspection dans un atelier pratiquant la conversion en biogaz ou compost.
2-15 Réalisation des PSPC en alimentation animale
Durée : 1,5 jours
Objectifs :Réalisation des prélèvements, notamment PSPC, en alimentation animale.
2-16 Sous-produits animaux et fertilisants
Durée : 1 jour distanciel
Objectifs :Cette formation a pour objet d'apporter les connaissances minimales des réglementations SPAn et fertilisants.
L'objectif est de fournir aux agents les éléments de compréhension vis-à-vis des aspects réglementaires et de leur apporter les outils nécessaires dans le traitement de leur dossier, par exemple pour la valorisation en tant que fertilisant des digestats de méthanisation et les échanges transfrontaliers de fertilisants à base de SPAn.

2-17 Sous-produits animaux : les bases réglementaires
Durée :1 jour distanciel
Objectifs : Apporter aux inspecteurs les connaissances de base au titre de la réglementation SPAn qui leur soient utiles dans le cadre de leurs inspections

***3ème thématique** : La prévention, l'analyse et la gestion intégrée et proportionnée des risques liés aux maladies animales, végétales et aux organismes nuisibles aux végétaux, lors des échanges intracommunautaires, des exportations et des importations en provenance de pays tiers, notamment dans les postes frontières en zones portuaires :*

- *la maîtrise des règles sanitaires d'introduction sur le territoire communautaire et le territoire national des animaux, des végétaux et des produits d'origine animale ou végétale ;*
- *la maîtrise de la qualité sanitaire des productions françaises vis-à-vis des pays vers lesquels ont lieu les exportations et les échanges intracommunautaires ;*
- *les négociations internationales, l'organisation et le rôle des différents acteurs, l'accueil de délégations étrangères.*

Typologie des formations :

- *3-1 Contrôles vétérinaires à l'importation.*

Durée estimée : 4 jours
Objectifs : identifier les règles présidant à l'importation et à la circulation des animaux vivants et des produits d'origine animale.

- *3-2 Contrôle à l'importation des sous-produits d'origine animale.*

Durée estimée : 2 jours
Objectifs : Connaître et maîtriser la réglementation sur les sous-produits animaux et produits dérivés ainsi que l'architecture des textes. Identifier les règles présidant à l'importation et à la circulation des sous-produits animaux et des produits dérivés.

- *3-3 Formations SORE (Surveillance des organismes réglementés ou émergents) par filière (arboriculture fruitière, vigne, JEVI et forêt-bois, cultures légumières, pomme de terre et grandes cultures) pour la mise en œuvre des inspections et la reconnaissance d'organismes nuisibles.*

Durée estimée : 1,5 jours pour chaque session
Objectifs : Comprendre, connaître et savoir expliquer les évolutions en matière de surveillance officielle. Maîtriser toutes les étapes de la préparation et de la réalisation des activités de surveillance officielle dans différents domaines.

3-4 Formation SORE (Surveillance des organismes réglementés ou émergents) en départements et régions d'outre-mer
Durée estimée: 1 jour
Objectifs: Comprendre l'organisation de la SORE dans les territoires. Savoir reconnaître les organismes de quarantaine prioritaires

- *3-5 Formation SORE (Surveillance des organismes réglementés ou émergents)*

Durée estimée : 2 jours
Objectifs : reconnaître les insectes de quarantaine listés dans le cadre de la SORE (liste qui sera finalisée par la chargée de mission SORE en concertation avec les référentes et référents experts nationaux)

- *3-6 (Sous- produits animaux et produits dérivés : contrôles import-export, échanges UE*

Durée estimée : 3 jours
Objectifs : connaître la réglementation sur les sous-produits animaux et les produits dérivés et l'architecture des textes. Savoir l'appliquer tant à l'importation qu'à l'exportation et aux échanges entre Etats membres.

- *3-7 Sous-produits animaux : usage de TRACES NT.*

Durée estimée : 1 jour

Objectifs : être capable de rechercher les DOCOM/DVCE (Document vétérinaire commun d'entrée) disponibles sur TRACES des entreprises présentes dans son département et de réaliser les contrôles de traçabilité exigés.

3-8 Formation management des cadres de proximité en poste de contrôle frontalier (module 1)
Durée estimée : 2 jours
Objectifs : - Être capable de mettre en œuvre la certification sanitaire à l'export des denrées alimentaires d'origine animale et les sous-produits, via l'application « TRACES ». Connaître les modalités particulières de certification pour les produits destinés à la Grande-Bretagne.

3-9 Formation management des cadres de proximité en poste de contrôle frontalier (module 2)
Durée estimée : 0,5 jour
Objectifs : - Être capable de mettre en œuvre la certification sanitaire à l'export des denrées alimentaires d'origine animale et les sous-produits, via l'application « TRACES ». Connaître les modalités particulières de certification pour les produits destinés à la Grande-Bretagne.

3-10 Contrôles phytosanitaires à l'importation
Durée estimée : 4 jours
Objectif : Identifier les règles présidant à l'importation des végétaux et produits végétaux et autres objets sur le territoire communautaire.

***4ème thématique** : La santé et le bien-être animal :*

- *les dispositifs de prévention et de lutte contre les maladies réglementées ;*
- *la maîtrise des conditions de vie et d'utilisation des animaux ;*
- *la mise en œuvre du plan « Bien-être animal » du ministère chargé de l'agriculture ;*
- *le cadre et le contexte dans lesquels s'exercent les responsabilités des agents dans ce domaine, la connaissance des partenaires et des associations de protection animale ;*
- *les politiques de prévention et la biosécurité ;*
- *l'expérimentation animale.*

Typologie des formations :

- *4-1 Gestion de la faune sauvage.*

Durée estimée : 4 jours
Objectifs : Connaître les cadres réglementaires et techniques liés à la gestion de la faune sauvage

- *4-2 Peste porcine africaine*

Durée estimée : 2 jours
Objectifs : Améliorer la lutte contre PPA dans les départements et permettre aux responsables santé animale d'être le relais et l'animateur du réseau de surveillance.

- *4-3 Abord et manipulation des animaux vivants lors des contrôles vétérinaires*

Durée estimée : 3 jours
Objectifs : Être capable de réaliser un contrôle d'identité et un contrôle physique sur différentes espèces d'animaux vivants, en garantissant la sécurité de l'inspecteur et le bien-être des animaux contrôlés.

- *4-4 Bien-être animal en élevage porcin.*

Durée estimée : 1 jour
Objectifs : mettre en place les inspections PA porcs « nouvelle formule » en s'appuyant sur des connaissances scientifiques et techniques actualisées. Connaître le positionnement national des principaux acteurs concernés afin d'impulser les changements de pratiques sur le plan local.

- *4-5 Protection des animaux de boucherie et conditions d'abattage.*

Durée estimée : 3,5 jours
Objectifs : connaître les méthodes d'inspection en matière d'abattage d'animaux de boucherie et les modalités de mise en œuvre.

- *4-6 Gestion des zoonoses (ARS/OFB).*

Durée estimée : 4 jours

Objectifs : échange de pratiques entre les agents du ministère chargé de l'agriculture et de l'ARS sur la gestion des zoonoses.

- *4-7 Surveillance et lutte contre la tuberculose dans les départements –niveau approfondissement.*

Durée : estimée 2 jours

Objectifs : Améliorer la lutte contre la tuberculose dans les départements et permettre aux responsables santé animale d'être le relais et l'animateur du réseau de surveillance.

- *4-8 Mise en œuvre et contrôle des mesures de biosécurité.*

Durée estimée : 4 jours

Objectifs : Améliorer la mise en œuvre et les contrôles du dispositif de biosécurité.

- *4-9 Les plans d'intervention sanitaire d'urgence module 1.*

Durée estimée : 2 jours

Objectifs : connaître le cadre réglementaire et les dispositifs liés aux plans d'intervention sanitaires d'urgence.

- *4-10 Les plans d'intervention sanitaire d'urgence et l'enquête épidémiologique module 2 : réalisation d'une enquête épidémiologique en élevage.*

Durée estimée : 2 jours

Objectifs : Connaître les bases de l'organisation d'une enquête épidémiologique en élevage.

- *4-11 Formation à l'enquête épidémiologique en élevage (niveau approfondissement).*

Durée estimée : 2 jours

Objectifs : Pouvoir organiser et réaliser une enquête épidémiologique sereinement.

- *4-12 Organisation d'un chantier de dépeuplement dans le cadre des maladies animales à plans d'urgence.*

Durée estimée : 3,5 jours

Objectifs : Savoir planifier et organiser un chantier de dépeuplement PISU, dans un cadre réglementaire, technique et juridique.

- *4-13 Gestion des cas de maltraitance envers les animaux.*

Durée estimée : 4 jours

Objectifs : Maîtriser les aspects juridiques et matériels en cas de maltraitance animale.

- *4-14 Gérer la protection animale au quotidien en services déconcentrés dans le cadre des nouvelles attentes sociétales.*

Durée estimée : 3 jours

Objectifs : Gérer la protection animale au quotidien en services déconcentrés dans le cadre des nouvelles attentes sociétales.

- *4-15 Expérimentation animale.*

Durée estimée : 4 jours

Objectifs : Disposer des outils indispensables pour réaliser des inspections en établissement d'expérimentation animale, mise à jour des connaissances très évolutives dans le domaine de la recherche.

4-16 Formation à la réalisation d'enquêtes épidémiologiques dans le cadre de la lutte contre les maladies animales faisant l'objet d'un plan d'urgence (fièvre aphteuse, dermatose nodulaire contagieuse, influenza aviaire, peste porcine africaine, etc)

Durée estimée : 2 jours

Objectifs Former à la réalisation d'enquêtes épidémiologiques dans le cadre de la lutte contre les maladies animales faisant l'objet d'un plan d'urgence (fièvre aphteuse, dermatose nodulaire contagieuse, influenza aviaire, peste porcine africaine, etc)

***5ème thématique** : La gestion opérationnelle en santé publique vétérinaire, gouvernance sanitaire et politique de l'alimentation :*

- *les missions de gestion opérationnelle en administration centrale ou en services déconcentrés ;*
- *les modalités de mise en œuvre des politiques sanitaire et alimentaire du ministère chargé de l'agriculture ;*

- *la connaissance et l'animation des réseaux (y compris les laboratoires), des acteurs en santé publique vétérinaire ;*
- *la gestion de crises et la communication (interne et externe) en situations de crises ;*
- *le contrôle de second niveau et le contrôle des délégations dans les domaines de santé protection des végétaux et santé protection animales.*

Typologie des formations :

- *5-1 Contrôle de délégation dans le domaine de la santé des végétaux.*

Durée estimée : 2,5 jours

Objectifs : Connaître les modalités et procédures de contrôle à appliquer dans le cadre du nouveau dispositif législatif sanitaire : être capable de s'assurer du respect, par le délégataire, de ses obligations contractuelles, de la qualité du service et de l'équilibre financier.

- *5-2 Contrôle de délégation dans le domaine de la santé animale.*

Durée estimée : 3 jours

Objectifs : Connaître les modalités et procédures de contrôle à appliquer dans le cadre du nouveau dispositif législatif sanitaire : être capable de s'assurer du respect, par le délégataire, de ses obligations contractuelles, de la qualité du service et de l'équilibre financier.

- *5-3 Gestion de la crise et communication en situation de crise.*

Durée estimée : 3 jours

Objectifs : Aider les DD(ETS)PP à anticiper, s'organiser, communiquer et faire face aux scénarios de moins en moins prévisibles qui traversent l'actualité.

- *5-4 Filière avicole - Application du PR07 sur SIGAL (et RESYTAL).*

Durée estimée : 2 jours

Objectifs : Connaître l'assiette de contrôle et la gestion des prophylaxies salmonelles dans les outils SIGAL et RESYTAL.

- *5-5 Comment annoncer un diagnostic défavorable grave en situation de crise.*

Durée estimée : 1,5 jour

Objectifs : Améliorer l'approche relationnelle et psychologique lors de l'annonce d'un diagnostic grave ou défavorable.

- *5-6 Les alertes produits*

Durée estimée : 3 jours

Objectifs : Améliorer le dispositif de gestion des alertes « produits » par les DD(ETS)PP.

- *5-7 Gestion post-accidentelle nucléaire du milieu agricole et de l'alimentation.*

Durée estimée : 1 jour

Objectifs : Maîtriser les outils existants pour la gestion du milieu agricole et de l'alimentation après un accident nucléaire : utilisation du guide ACTA (guide pratique de défense des cultures), mise en pratique des conclusions du CODIR-PA (comité directeur pour la Gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire)

- *5-8 Animation et pilotage d'un réseau professionnel.*

Durée estimée : 1,5 jour

Objectifs : Maîtriser les outils et méthodes d'animation de réseau adaptés au contexte professionnel.

- *5-9 La santé publique vétérinaire dans les crises majeures de sécurité civile*

Durée estimée : 3 jours

Objectifs : Assimiler les bases de la gestion de crise « situation dégradée ». En connaître les acteurs, leurs missions, leurs moyens, leurs compétences, les ressources qu'ils peuvent proposer. Savoir répondre aux situations opérationnelles portant sur la chaîne alimentaire (sécurité sanitaire des aliments, ravitaillement) et sur les animaux (évacuation, soins, capture, euthanasies en faible et grand nombre, gestion des cadavres d'animaux...).

- *5-10 Préparation aux missions courtes à l'international*

Durée estimée : 2,5 jours

Objectifs : Ce stage vise à préparer les participants à réaliser des missions de coopération de courtes durée à l'étranger, en appui institutionnel, expertise ou formation et:ou à accueillir des stagiaires étrangers au sein de leurs structures d'appartenance.

5-11 Prise de poste chef de SPA.

Durée estimée : 3,5 jours

Objectifs : Optimiser la prise de poste des Chefs de service "Santé et protection animales" (ou adjoints) nouvellement affectés et améliorer l'encadrement technique des équipes dont ils ont la responsabilité.

- *5-12 Formation préalable à la prise de poste chef de service de SSA.*

Durée estimée : 4 jours

Objectifs : Optimiser la prise de poste des Chefs de service "Santé " (ou adjoints) nouvellement affectés et améliorer l'encadrement technique des équipes dont ils ont la responsabilité.

5-13 Formation préalable à la prise de poste à la DGAL : légistique appliquée.

Durée estimée : 2 jours

Objectifs : Connaître l'environnement institutionnel des missions de la DGAL et la légistique appliquée pour rédiger différents textes.

***6ème thématique** : Les connaissances en matière de réglementation, d'exercice des pouvoirs de police y compris judiciaire par les agents, la connaissance des procédures administratives et judiciaires, la prévention et la gestion de situations conflictuelles et des suites à apporter à ces situations sur le plan technique, judiciaire et psychologique (posture du contrôleur).*

Typologie des formations :

- *6-1 Suites administratives et judiciaires en protection animale (niveau approfondissement).*

Durée estimée : 4 jours

Objectifs : Maîtriser les procédures administratives et pénales et leur environnement pour mieux gérer les non conformités les plus graves en protection animale (cas de maltraitance animale notamment) en prenant en compte la dimension humaine (détenteur ou propriétaire rencontrant des difficultés économiques ou familiales, conscient de ses actes ou dans le déni, etc.).

6-2 Formation conjointe avec l'EHESP, sur le droit pénal appliqué à la pharmacie

Durée estimée : 1 jour

Objectifs : savoir éviter les vices de procédure (bonne connaissance des règles de base du droit pénal et des spécificités en matière de pharmacie)

Maîtriser la rédaction de procès-verbaux clairs et concis, ciblant les éléments indispensables

Savoir mener une audition libre et savoir représenter l'administration lors des audiences

Créer des liens entre pharmaciens et vétérinaires inspecteurs afin de favoriser la collaboration interministérielle.

6-3 Droit pénal appliqué à la pharmacie vétérinaire

Durée : 1 jour en présentiel

Objectif.Maîtriser le droit pénal appliqué dans le domaine de la pharmacie vétérinaire

***7ème thématique** : L'évolution vers une approche plus positive, anticipatrice et systémique des enjeux liés à la santé humaine, animale et végétale et la santé environnementale, appréhendés par les différents acteurs :*

- *la promotion d'une vision intégrée de l'alimentation partagée avec la société (concept « one health », une seule santé), pour aider à la prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global et promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires.*

Typologie des formations :

- *7-1 **I**ntroduction à l'approche One Health*

Durée estimée :1 jour

Objectifs :Sensibiliser collectivement les agents du MASA à l'approche une seule santé

7-2 Introduction à l'approche « one health » cadres et chefs de services

Durée estimée : 3 jours
Objectifs :Formation sur l'approche une seule santé à destination des cadres des DRAAF et des DDI

- Lot n°2 : dispositif spécifique de formation relatif au parcours qualifiant des « Vétérinaires officiels en abattoir » comportant quatre modules différents (Programme 206),

1 – Objectif général :

- garantir le niveau de compétences des Vétérinaires Officiels cadres de proximité (VOCP) en abattoir de boucherie ;
- favoriser l'harmonisation des méthodes d'inspection en abattoir de boucherie ;
- proposer, aux VOCP en abattoir de volailles et lagomorphes, de conforter leurs compétences en participant aux modules 2 et 4 (possibilité également pour le module 3, même si les applications se feront en boucherie).

2 – Objectifs attribués à chaque module :

1er module : « Inspection sanitaire des animaux et des produits qui en sont issus - motivations des décisions du vétérinaire officiel » :

- acquérir les connaissances relatives aux techniques d'inspection, ante-mortem et post-mortem à la motivation de saisie, à la gestion des maladies réglementées et au rôle de l'inspecteur dans l'identification et la maîtrise des dangers.
- 4 jours

2ème module : « Droit appliqué aux activités d'inspection en abattoir d'animaux de boucherie » :

- appréhender l'environnement juridique du vétérinaire officiel en tant que cadre de proximité ;
- connaître le droit applicable aux activités d'inspection en abattoirs d'animaux de boucherie, les procédures de consigne, de retrait et de saisie (vétérinaire et judiciaire), les actions pénales dans le cadre de la protection animale.
- 4 jours

3ème module : « Inspection de l'établissement et de son plan de maîtrise sanitaire (PMS) » (y compris la protection animale) :

- savoir analyser les dangers, évaluer le PMS construit par l'exploitant, contrôler les procédures de l'exploitant ;
- acquérir les connaissances indispensables en matière de contrôles officiels de l'établissement et leurs suites.
- 4 jours

4ème module : « Management » :

- -acquérir les connaissances et les techniques permettant d'exercer le rôle de manager de proximité d'une équipe travaillant dans un abattoir de boucherie (environnement socio-économique des abattoirs, flux financiers au sein de l'abattoir, les principes généraux de la gestion d'une équipe d'inspection, management appliqué aux spécificités de l'abattoir, troubles musculo-squelettiques (TMS), communication externe).
- '4 jours

5. Prestations attendues du titulaire pour les deux lots

Le titulaire assure les prestations suivantes :

- la définition du contenu pédagogique en lien avec Ministère chargé de l'agriculture pour chaque action de formation permettant de répondre aux objectifs fixés par ce dernier ;
- la réalisation du matériel pédagogique pour chaque action de formation ;

- la gestion des formations à distance sur la plateforme MENTOR ou, le cas échéant, sur un outil de classe virtuelle à la main du prestataire et/ou du ministère ;
- la réalisation et l'intégration de contenus digitaux (e-formation, quiz, webinaire...,) sur la plateforme interministérielle de formation à distance MENTOR, dans le respect des règles établies par la DGAFP et le ministère ;
- l'intégration des actions de formation des deux lots dans le module formation continue du SI RenoiRH, sous réserve de l'accès par un tiers au réseau informatique du ministère ;
- la gestion et le suivi de chaque action de formation en présentiel (gestion des inscriptions, publicité /diffusion des informations sur les actions de formation, envoi des invitations une semaine avant la tenue de la formation si distanciel, 15 jours si présentiel , mise à jour des actions, saisie des présences, attestations de stage, en lien avec le système d'information (SI) intitulé RENOIRH-formation du ministère et selon les règles établies par le ministère ;
- la mise à disposition des bâtiments et des salles pour les formations en présentiel et l'accueil des stagiaires ;
- l'animation des actions de formation ;
- la réalisation et la diffusion de la documentation et des supports pédagogiques auprès des stagiaires ;
- la synthèse de l'évaluation systématique post action de formation, sur la base des fiches d'évaluation remplies par les participants en fin de stage ;
- la réalisation d'un bilan au 31 décembre de l'année écoulée, avec production de statistiques ;
- le titulaire veillera à mettre à disposition le matériel informatique et tout matériel technique nécessaire à la réalisation des différentes actions de formation.

Un point sur le déroulement des différentes actions de formation et sur la gestion financière est régulièrement réalisé entre le BFCDC, la DGAL et le titulaire, a minima tous les **trimestres** et en tant que de besoin, sur la base d'un tableau de synthèse élaboré en relation avec le BFCDC et la DGAL qui sera mis à disposition du titulaire du lot concerné une fois celui-ci notifié .

Le titulaire s'engage à actualiser le contenu des différentes formations, en cas de modifications juridiques et / ou réglementaires / techniques et / ou économiques des domaines de formation. Les formations sont assurées par des formateurs spécialisés dans le(s) thème(s) concernés, dont la liste et le curriculum vitae seront fournis.

A l'issue de chaque année d'exécution du marché, un exemplaire complet du matériel pédagogique, au format numérique, est transmis au ministère qui peut l'utiliser pour ses propres besoins sans limitation de durée et à l'exclusion de toute cession à des tiers publics ou privés qui ne font pas partie de son périmètre de gouvernance et de gestion RH.

6. Objectifs des actions de formation et méthodes pédagogiques pour les deux lots

Le titulaire du marché détaille les objectifs pédagogiques fixés par le Ministère chargé de l'agriculture pour chaque action de formation à réaliser. Il met en œuvre les méthodes pédagogiques les mieux adaptées aux objectifs pédagogiques propres à chaque formation.

7. Calendrier, localisation et durée des actions de formation pour les deux lots

Les actions de formation se déroulent sur une période de douze mois à compter de la date de notification du marché.

La liste des actions de formation regroupées par thème, selon un calendrier proposé (sous forme d'une plage de date pour chaque session de formation) et précisant la localisation, est proposée par le titulaire.

Dès notification du marché, le calendrier est arrêté après échanges entre le ministère et le titulaire. Le titulaire du marché dispose de 10 jours ouvrés pour proposer des dates précises au sein du créneau souhaité. Le ministère dispose ensuite de 5 jours ouvrés pour validation.

Les durées estimées des formations prévues dans le présent marché peuvent évoluer à la demande du Ministère chargé de l'agriculture ou sur proposition du titulaire, dès lors que l'intérêt pédagogique est servi par cette évolution. Le titulaire propose des modalités pédagogiques adaptées (distanciel, présentiel, e-formation) pour chacune des actions de formation qui sont inscrites dans son offre **:**

- Lot 1 : La durée est comprise entre un jour et cinq jours par palier d'une demi-journée. Afin de tenir compte des nécessités de service, la durée des sessions de formations n'excède pas 5 jours.

- Lot 2 : Le titulaire propose, pour chacun des quatre modules, un nombre adapté de semaines de formation.

8. Stagiaires pour les deux lots

L'inscription à chaque action de formation, objet du présent marché, est effectuée par le stagiaire, dans le module d'inscription du SI -RENOIRH -formation du ministère. Le cas échéant ; l'inscription pourra se faire directement auprès du titulaire.

Chaque session tenue en présentiel, pour une action de formation, accueille un nombre total de stagiaires compris entre un minimum de 5 et un maximum de 15 (porté à 20 maximum pour le lot 2).
Pour chaque session tenue pour une action de formation en distanciel, l'effectif est à adapter aux modalités techniques retenues, avec un minimum de 5 et un maximum de 10 stagiaires.

9. Tarification des prestations pour les deux lots

- Lot 1 : le titulaire définit un prix pour une session de formation.
La durée de la session de formation est déterminée en heures en cas de commande initiale et/ou en cas de commande complémentaire, que l'action soit en mode présentiel ou distanciel synchrone (classe virtuelle) et quel que soit le nombre de stagiaires inscrit par le ministère, dans la limite prévue à l'article 8

Pour les formations en mode distanciel asynchrone, intégrées ou non dans un format hybride, le prestataire détermine la durée en heures.

Une demi-journée de formation correspond à 3 heures de formation. Une session de formation peut comprendre de 1 à 10 demi-journées de formation, selon la modalité et la technique pédagogique retenues.

- Lot 2 : le titulaire définit un coût unitaire par demi-journée(durée de chaque module).

11. Annulation d'une session d'action de formation par le ministère pour les deux lots

Si à l'issue de la clôture des inscriptions, soit un mois avant la date de début de la formation, le nombre d'agents du ministère inscrits est strictement inférieur à 5, la session de formation **est annulée**. Cette annulation n'ouvre aucun droit à indemnité.

Seule exception : si en application des dispositions du dernier paragraphe de l'article 8supra, le titulaire complète les inscriptions par des stagiaires extérieurs en nombre suffisant.

12. Éléments de suivi pour les deux lots

Le titulaire adresse, chaque semestre, au BFCDC et à la DGAL un bilan qualitatif (taux de réalisation des formations, les avis des stagiaires et des intervenants) et quantitatif des sessions de formations réalisées indiquant le nombre total de participants à la formation (du ministère et extérieurs) dont :

- le nombre de stagiaires d'administration centrale du ministère,
- le nombre de stagiaires DRAAF/DAAF (le nombre de stagiaires ultramarins doit faire l'objet d'un indicateur de suivi à part),
- le nombre de stagiaires issus de l'enseignement agricole,
- la durée moyenne des formations
- le nombre de stagiaires issus des DDT et DD(ETS)PP pour le ministère,
-
- le taux de réalisation des formations (avec les causes précises d'annulation)
- les avis des intervenants sur l'implication des stagiaires lors des sessions, les difficultés d'animation liées à la composition du groupe de formation, les conditions matérielles d'accueil.

Les données intégreront également le genre et la catégorie du stagiaire (A,B,C, titulaire/contractuel)

Il indique aussi le nombre de sessions de formation tenues, en distinguant le présentiel et le distanciel pour le lot 1 et le lot 2.

L'ensemble des feuilles de présence signées par les stagiaires pour chacune des sessions de formation des différentes actions de formation est mis à disposition du ministère.

Le titulaire rend compte, annuellement, des modalités pédagogiques sous la forme d'un rapport auquel est joint le bilan financier (montant total facturé, nombre de bons de commande). La date de remise du rapport est fixé d'un accord entre les parties.

En tout état de cause le rapport doit parvenir au BFCDC et à la DGAL avant le 31 janvier de l'année N+1. Un échange bilatéral est prévu annuellement afin de prévoir le déploiement des formations de l'année suivante.

13 . Pièces à fournir pour la présentation des offres des candidats pour les deux lots

Les candidats doivent indiquer dans leur offre un tableau récapitulatif du nombre d'actions de formation prévues par thème, le prix unitaire et le prix total (cf.§ 4).